

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Ville de Beloeil doit statuer, lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 27 janvier 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, sur la demande de dérogations mineures suivante :

509-519, rue de l'Industrie – Zone C-909

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

Cette demande vise à autoriser les dérogations suivantes :

- La réduction de la profondeur des cases de stationnement intérieures à 5 mètres, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* prescrit une profondeur minimale de 5,50 mètres pour des cases à angle de 90 degrés;
- De soustraire à l'obligation d'aménager une aire de chargement et de déchargement, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige l'aménagement d'une aire de chargement et de déchargement pour tout projet de construction neuve.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du 27 janvier 2025 de l'une des façons suivantes :

- En personne, à la salle du conseil;
- À distance, au moyen de la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com>. L'inscription est obligatoire et les interventions se font via un outil de clavardage.

La séance sera diffusée en direct sur la chaîne Youtube et la page Facebook de la Ville, de même que sur la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com>.

Les commentaires peuvent également être transmis par écrit, à l'une des adresses suivantes, au plus tard le 27 janvier 2025 avant le début de la séance :

Ville de Beloeil
Direction des affaires juridiques
777, rue Laurier
Beloeil (Québec) J3G 4S9
Courriel : greffe@beloeil.ca

Les commentaires reçus à l'avance, par écrit, seront lus lors de la séance du conseil du 27 janvier 2025.

Donné à Beloeil, ce 8 janvier 2025.

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

Télécharger l'avis public

